

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 22981**

Intitulé

Responsable technique en aménagement d'espaces sportifs

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie de région Paris-Ile de France (CCI région Paris-IDF) - TECOMAH	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

214r Entretien des espaces verts, des parcs et jardins, des terrains de sport

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le métier de Responsable Technique en Aménagement d'Espaces Sportifs couvre l'ensemble des fonctions liées à la conception (études, diagnostic, contrôle, maîtrise d'ouvrage), à la réalisation (maîtrise d'œuvre, conduite de travaux) et à l'entretien (notamment mise en place de systèmes d'irrigation) d'espaces sportifs.

Ces professionnels chargés de l'encadrement et du suivi des travaux sont amenés à mettre en œuvre des projets en cohérence avec les politiques sportives, culturelles, environnementales dans le cadre des politiques Développement Durable des collectivités territoriales régionales, locales, rurales et urbaines.

LISTE DES ACTIVITES VISEES PAR LE DIPLOME, LE TITRE OU LE CERTIFICAT

- Réalisation d'une investigation technique sur un site à destination et à usage sportif
- Rédaction du dossier d'étude
- Estimation des coûts de production
- Présentation du projet auprès des interlocuteurs
- Validation de l'emprise topographique du projet
- Analyse des postes clés et évaluation des ressources nécessaires
- Recherche des fournisseurs et/ou des sous-traitants en France et à l'étranger
- Montage du budget prévisionnel
- Elaboration des plannings des travaux
- Rédaction du CCTP
- Planification des travaux et suivi de leur avancement au regard des délais impartis
- Gestion des stocks et des relations avec les fournisseurs
- Veiller à la qualité des travaux d'aménagement, au contrôle sécurité et environnemental
- Rédaction du DOE
- Elaboration du bilan définitif du chantier (technique, économique, administratif)
- Détection des compétences et répartition des tâches
- Affectation des besoins de main-d'œuvre en fonction du chantier et recrutement si nécessaire
- Animation des équipes pluridisciplinaires et multiculturelles
- Animation des réunions de chantier
- Accompagnement de la professionnalisation des collaborateurs

Les capacités attestées :

- Etudier un projet technique (de création ou d'aménagement d'espaces sportifs) et formuler des préconisations pour la mise en œuvre du chantier en fonction des contraintes du client et des besoins des divers utilisateurs de l'espace concerné
- Préparer la conduite d'un chantier d'aménagement d'espaces sportifs en intégrant les contraintes normatives spécifiques, en estimant le coût économique global et en planifiant les activités liées à la maîtrise d'œuvre
- Piloter les travaux d'un chantier d'aménagement d'espaces sportifs en intégrant les contraintes normatives spécifiques et en respectant les contraintes de délais et de coûts
- Manager les équipes en veillant à la coordination de l'ensemble des intervenants d'un chantier et au respect des consignes de travail et des conditions de sécurité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le/la titulaire de la certification exerce dans le secteur d'activité de la construction et de la maintenance d'espaces sportifs qui présente des similitudes avec celui des travaux publics et celui des espaces verts. L'activité s'exerce dans des entreprises de différentes tailles : des « superstructures » et PME.

- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Chargé d'études
- Chargé d'affaires
- Coordonnateur des terrains de sport

- Gestionnaire d'installations sportives

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1201 : Conduite de travaux du BTP

F1202 : Direction de chantier du BTP

Réglementation d'activités :

Réglementation d'activités : L'activité des salariés/es sur les chantiers est soumise à obligation de la détention du CACES (Certificat d'aptitudes à la conduite en sécurité No 1) et du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

L'activité elle-même est soumise aux nombreuses normes françaises et Européennes du secteur concerné. Elles ont pour finalité de garantir :

- la pérennité des ouvrages
- les performances sportives
- la sécurité des utilisateurs
- l'innocuité environnementale

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les modalités d'évaluation sont en lien avec les situations professionnelles et portent sur la réalisation de travaux proches de ceux réalisés par des professionnels en exercices :

- Etude d'un projet technique (création/aménagement d'espaces sportifs)
- Présentation et argumentation de l'étude du projet auprès des différents interlocuteurs
- Présentation des modalités de préparation de la conduite d'un chantier
- Préparation de la conduite d'un chantier
- Présentation des modalités de pilotage d'un projet d'aménagement ou d'entretien d'espaces sportifs
- Elaboration du bilan définitif d'un chantier dans le cadre d'un projet d'aménagement d'espaces sportifs
- Présentation des modalités de coordination et de management de l'équipe d'un chantier

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de délivrance du titre est constitué de 5 personnes : 1 président/e de jury représentant des entreprises 1 représentant/e d'employeurs du secteur 1 représentant/e salariés/e du secteur 2 représentants du centre de formation
En contrat d'apprentissage	X	Le jury de délivrance du titre est constitué de 5 personnes : 1 président/e de jury représentant des entreprises 1 représentant/e d'employeurs du secteur 1 représentant/e salariés/e du secteur 2 représentants du centre de formation
Après un parcours de formation continue	X	Le jury de délivrance du titre est constitué de 5 personnes : 1 président/e de jury représentant des entreprises 1 représentant/e d'employeurs du secteur 1 représentant/e salariés/e du secteur 2 représentants du centre de formation
En contrat de professionnalisation	X	Le jury de délivrance du titre est constitué de 5 personnes : 1 président/e de jury représentant des entreprises 1 représentant/e d'employeurs du secteur 1 représentant/e salariés/e du secteur 2 représentants du centre de formation
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Le jury de délivrance du titre est constitué de 5 personnes : 1 président/e de jury représentant des entreprises 1 représentant/e d'employeurs du secteur 1 représentant/e salariés/e du secteur 2 représentants du centre de formation
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable technique en aménagement d'espaces sportifs" avec effet au 21 avril 2014, jusqu'au 27 mai 2020.

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Responsable technique en aménagement d'espaces sportifs avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation au niveau III prend effet à compter du 1er janvier 2000 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 4 janvier 2000 publié au Journal Officiel du 13 janvier 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur en aménagement de terrains de sport '.

Arrêté du 28 septembre 1995 publié au Journal Officiel du 18 octobre 1995 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien en aménagement de terrains de sport ' au niveau IV

Arrêté du 5 novembre 1990 publié au Journal Officiel du 23 novembre 1990 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Cadre technique d'aménagement des terrains de sport '.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Statistiques : Environ 15 certifiés/es par an

Autres sources d'information :

Autres sources d'informations : <http://www.tecomah.fr>

www.campus.cci-paris-idf.fr

<http://www.tecomah.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI Paris Ile-de-France

TECOMAH, L'école de l'environnement et du cadre de vie

Chemin de l'Orme Rond - 78356 Jouy-en-Josas Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CCI Paris Ile-de-France

TECOMAH, L'école de l'environnement et du cadre de vie

Chemin de l'Orme Rond - 78356 Jouy-en-Josas Cedex

Historique de la certification :

Certification précédente : Responsable technique en aménagement d'espaces sportifs